



IV^{èmes} RENCONTRES INTERNATIONALES
MONACO ET LA MÉDITERRANÉE

Le patrimoine méditerranéen

PATRIMOINE CULTUREL
NATUREL ET SUBAQUATIQUE
POUR UN DÉVELOPPMENT DURABLE
EN MÉDITERRANÉE

ACTES

MONACO 2007

Association Monégasque pour la Connaissance des Arts

VILLES, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

Les villes méditerranéennes : enjeux et problèmes posés

La Méditerranée et ses grandes villes historiques constituent un espace exceptionnel ; il ne s'agit pas seulement d'un lieu de rencontre culturelle et de métissage, mais aussi d'une zone où les villes ont un charme extraordinaire. Venant d'Alexandrie, je me dois de dire un mot sur cette ville chargée de rêve et du souvenir des écrivains qu'elle a inspirés. Il y plane aussi l'image de son phare mythique, dont les gravats ont été utilisés pour construire le fort de Qait Bey, dans les années 1480, lequel vient d'être rénové. Il reste à Alexandrie quelques ruines terrestres, mais rien qui soit à la hauteur de l'Alexandrie dont on se plaît à imaginer la splendeur qu'elle déploya entre le III^e siècle avant J.-C. et le V^e ou VI^e siècle de notre ère.

Alexandrie est aussi la deuxième ville d'Égypte, une grande ville moderne où les pressions du développement sont fortes : pression de la pauvreté, de l'industrialisation, de l'utilisation du littoral pour toute une série d'activités. Les problèmes des villes historiques, surtout celles qui se trouvent au sud de la Méditerranée sont nombreux : densité de la population, habitat, manque d'infrastructures, défaillances des services sociaux, structure de l'économie et pauvreté. De façon générale, les villes du Sud ont une croissance très forte, partout dans le monde et en particulier dans les pays en voie de développement ; il suffit de rappeler qu'en Inde l'augmentation de la population urbaine sur trente ans représente le double de la population de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni réunis, alors que ces villes sont déjà surpeuplées. L'approvisionnement en eau potable est très imparfait et il y a un manque cruel de services sanitaires. Ces villes ne disposent pas d'assez de voies de circulation, ni de voies accessibles aux ambulances ou aux camions de pompiers en cas d'incendie. Enfin, les services sociaux sont extrêmement limités, tout comme les systèmes éducatifs.

En conséquence, quand on parle de protection du patrimoine aux maires et aux autorités locales, ils ont tendance à penser que le patrimoine est une préoccupation pour touristes et étrangers, bien mineure comparée aux problèmes d'infrastructures et de pauvreté auxquels ils sont confrontés.

La protection du patrimoine : choix et problématiques

La protection du patrimoine pose en effet des questions philosophiques importantes : Que faut-il protéger, sachant qu'on ne peut pas tout protéger ? S'agit-il de protéger des éléments historiques de valeur, mais isolés, ou bien de préserver le caractère d'un paysage urbain dans sa totalité ? Pour qui faut-il protéger ? Pour les habitants d'aujourd'hui ou ceux de demain ? Pour les touristes de passage ou pour la communauté internationale, c'est-à-dire pour l'humanité ? Comment protéger, et à quel prix ? Ces questions méritent d'être posées avant tout essai d'intervention.

En fonction des réponses, on peut commencer à envisager le financement. A quel prix doit-on réaliser cette protection ? La vraie question n'est d'ailleurs pas celle du coût mais plutôt de savoir qui paye et qui en bénéficie. Trop souvent on prend conscience, à la fin d'une opération, que ce sont les contribuables et les plus petits qui payent alors que ce sont les gens riches, vivant à l'extérieur de ces villes historiques, qui en profitent.

Un projet réussi de façon extraordinaire est celui de Hafsia dans la vieille ville de Tunis, qui a reçu de nombreux prix internationaux. Ce site a été transformé et le nouvel habitat a pris le volume et l'apparence de l'ancien ; certains éléments architecturaux y ont été réutilisés pour qu'il s'intègre bien dans le tissu urbain de la ville ancienne. Le succès tient également au fait que la communauté locale est intervenue elle-même pour transformer la ville à partir de soutiens financiers sur des crédits et des prêts.

Car la société civile doit participer. L'étude remarquable menée par le professeur américain Putman sur la dualité économique entre le nord et le sud de l'Italie a en effet montré que la participation de la société civile dans les affaires économiques des villes du nord de l'Italie a donné à ces villes un potentiel et une efficacité économique qui n'existent pas au sud où la société civile n'est pas active. Son engagement est essentiel pour opérer les transformations que l'on souhaite. L'État ne peut pas tout faire, il faut solliciter tous les acteurs sociaux et les engager à participer à la protection du patrimoine, afin que la communauté entière soit intégrée à cet effort. Il faut trouver les

mesures incitant à cette participation ; c'est une question absolument essentielle. Quand cela est atteint, il en résulte un essor économique extraordinaire et les problèmes avec les communautés locales en sont estompés.

Par ailleurs, il existe plusieurs grandes philosophies de la restauration du patrimoine et différents types d'intervention. Certaines restaurations font apparaître une distinction entre le nouveau et l'ancien, tandis que d'autres rendent les monuments à leur splendeur originale sans laisser apparaître les interventions ; ce sont deux choix et deux façons d'envisager la restauration. Dans d'autres cas, on n'intervient pas sur les monuments mais sur l'urbanisme en tant que tel, en conservant la morphologie du tissu urbain ainsi que son caractère, comme par exemple à Sidi Abou Saïd près de Tunis, où tout le caractère urbain a été préservé : aucun des bâtiments de la ville n'est un monument architectural de valeur historique mais c'est la cohérence de l'ensemble qui donne à la ville son caractère extraordinaire.

D'autres types de restauration peuvent être entrepris afin d'affecter certains monuments historiques à d'autres utilisations ; c'est le cas à Sanaa, au Yémen, où des monuments sont devenus des lieux d'activités culturelles, dans le cadre du projet de l'UNESCO dirigé par Monsieur Bouchenaki. Autre exemple aux États-Unis, où les façades anciennes sont conservées et les intérieurs, complètement transformés et utilisés à des fins commerciales. Ainsi le Willard Hotel à Washington, qui revêt une grande valeur historique, puisqu'il est à l'origine du mot *lobby* car c'est dans le *lobby* du Willard Hotel que les gens se rendaient pour discuter avec les membres du Congrès, raison pour laquelle on les appela « lobbyistes ». Citons encore le Sérail Mohamed Ali Pacha, à Istanbul, qui a été transformé en restaurant, ou, au Maroc, une ancienne école ou *madrassa* qui a été réutilisée pour enseigner l'informatique. Enfin, au Mexique, un restaurant MacDonald s'est installé dans un monument historique ; je ne me prononcerai pas sur l'intérêt de cette transformation mais il apparaît que les revenus du restaurant permettent d'entretenir le bâtiment.

Patrimoine et investissement : une analyse économique

Pour comprendre ces différentes approches, il est nécessaire de se livrer à une analyse économique trop souvent négligée en amont des investissements concernant le patrimoine, et donc des choix qui sont effectués.

Bien sûr, comme pour tout investissement, il convient de se poser la question du rendement, mais cela n'est pas toujours possible : par exemple, si l'on considère le Sphinx ou la Grande Pyramide, on ne peut raisonner en terme de coûts et de bénéfices car le bénéfice est impossible à estimer quand il s'agit de monuments qui constituent un élément unique du patrimoine de l'humanité. Mais, pour la plupart des bâtiments qui se trouvent dans les villes méditerranéennes, il est nécessaire de procéder à une estimation des coûts et des bénéfices. Ce qui est très difficile car il y a des coûts directs et indirects, de même que des bénéfices tangibles et intangibles. C'est un travail auquel je me suis consacré pendant une longue période à la Banque Mondiale et je suis heureux d'avoir pu l'encourager à financer des projets patrimoniaux.

La question essentielle est de savoir si on réalise des rénovations pour les touristes ou bien pour la population locale. En d'autres termes, qui paye et qui en profite ? Or limiter le revenu économique du patrimoine au seul revenu touristique ne rend pas compte de la véritable valeur du patrimoine culturel et peut dans le même temps mener à de fausses conclusions. La première d'entre elles serait de dire que, si les étrangers ne s'intéressent pas au patrimoine d'un pays, ce patrimoine ne mérite pas d'être protégé car, sans revenu touristique, les bénéfices seraient nuls dans le cadre de l'analyse coûts-bénéfices. La deuxième erreur serait de maximiser les revenus liés au tourisme, alors même que l'augmentation du nombre de visiteurs peut éventuellement conduire à détruire le patrimoine que l'on souhaitait sauvegarder. Cela concerne souvent le patrimoine naturel ; les parcs par exemple peuvent être dégradés par l'afflux des visiteurs. La troisième erreur serait de considérer qu'un nouveau projet (un parc d'attractions) qui donne d'importants revenus touristiques a plus d'intérêt que la sauvegarde du patrimoine. Ces trois erreurs sont commises si l'on analyse les bénéfices en termes de rente touristique uniquement. Il s'agit donc de créer une nouvelle valeur économique pour le cas particulier du patrimoine culturel, et je crois avoir contribué à comprendre la valeur économique totale du patrimoine à travers les travaux que j'ai menés.

Il est important de reconnaître qu'il y a des valeurs liées aux utilisations et des valeurs sans utilisation. Parmi ces dernières, citons la valeur d'existence ; en quoi consiste t-elle ? Personne ici ne serait directement touché par la disparition du tigre du Bengale ou par celle du rhinocéros africain ou encore des baleines, et pourtant, beaucoup de gens contribuent à préserver ces espèces. Pourquoi ? C'est là qu'intervient la valeur d'existence. On peut l'exprimer de manière simple en disant qu'on aimerait que nos enfants vivent dans un

monde où le tigre et le rhinocéros existent toujours. Cette logique s'applique de la même façon pour le patrimoine. Peut-être que je ne visiterai jamais telle ville en particulier, mais il est important pour moi que cette ville et ses monuments existent. Si on prend par exemple les statues de bouddhas que les Taliban ont détruites à Bamiyan en Afghanistan, je crois que le monde s'est trouvé appauvri par cette action. Même si cela ne touche pas ma vie de manière directe, je déplore cet appauvrissement. Ce sentiment compte dans l'évaluation de la valeur d'existence, ainsi que le fait que l'on souhaite laisser cet héritage aux générations futures.

Le patrimoine a une autre valeur, valeur esthétique et de divertissement. Dans tous les cas, les investissements dans les projets de restauration ont plus d'impact que ceux réalisés dans des projets de construction, et il ne faut pas en limiter le bénéfice aux seuls revenus du tourisme car cela reviendrait à nier ces « valeurs sans utilisation », inhérentes au patrimoine. Il ne faut pas négliger la valeur intangible du patrimoine ; même dans un système boursier, les valeurs intangibles, telles que le nom d'une Compagnie ou sa renommée, comptent énormément.

Enfin, je tiens à ajouter que je suis en faveur d'un fonds pour le patrimoine, au niveau mondial, car le patrimoine culturel a une valeur pour l'humanité. On peut en effet utiliser la même logique que pour l'environnement : la protection de l'environnement et de la biodiversité, de la forêt amazonienne par exemple, a un intérêt pour l'humanité entière, ce n'est donc pas tel ou tel pays qui doit en assumer le coût, mais un fonds au niveau mondial. Il en est de même pour le patrimoine.

La spécificité du patrimoine archéologique sous-marin

L'archéologie sous-marine élargit encore le domaine de nos actions au-delà de ce que nous connaissions jusqu'à présent, surtout pour nous, à Alexandrie. Nous avons vu soudain des photographies extraordinaires d'une Alexandrie perdue sous les eaux ; ces images ont frappé l'imagination du monde entier. Des fouilles ont été menées par des équipes françaises de qualité, celles de Franck Goddio et de Jean-Yves Empereur. Elles ont fait des découvertes remarquables, comme la statue colossale de Ptolémée II qui a été installée à l'entrée de la nouvelle Bibliothèque d'Alexandrie. La Méditerranée possède une des plus riches histoires d'activité maritime au monde — si ce n'est la plus riche. En effet, les civilisations phénicienne, grecque, carthaginoise et romaine ont vu le jour et se sont développées sur ses

rives grâce aux échanges et aux opportunités économiques, sociales et politiques qu'elle leur a offertes.

C'est seulement à partir de 1956 que le progrès technologique, notamment le développement de la technologie SCUBA (Equipement de Plongée en Scaphandre Autonome), a promu la découverte de sites inestimables avec un fort potentiel de conservation. Mais, dans ce domaine comme dans tous les autres, il convient de définir les règles du jeu, qui nécessite un ensemble de techniques et d'expertises complètement nouvelles. L'archéologie sous-marine étant une discipline assez récente, de nouveaux problèmes, normes et techniques ne cessent d'apparaître et de s'opposer au droit déjà défini. Les fouilles elles-mêmes peuvent avoir un impact négatif sur le patrimoine culturel subaquatique, dépassant ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la recherche. Elles doivent éviter toute perturbation et s'accompagner d'un travail de documentation du site.

Les premiers principes légaux régissant l'archéologie sous-marine remontent seulement aux années 1940. Puis l'UNESCO a créé en 1956 le terme de « patrimoine culturel subaquatique » et l'a défini comme « Toute recherche visant à la découverte d'objets à caractère archéologique telles les fouilles souterraines, l'exploration systématique effectuée à la surface du sol, au fond de la mer, sur le gisement ou au sous-sol des eaux territoriales de tout État membre ». L'UNESCO s'y intéressa de nouveau en 1994, élaborant la première version de la Convention de la protection du patrimoine subaquatique avec l'Association internationale de Droit, puis l'a intégré dans sa Convention sur le patrimoine de 2001. En 1996, l'ICOMOS a également rédigé une Charte sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique.

Cependant, il n'y a toujours pas de véritable législation internationale. La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982 estime que tout État a le droit d'exercer sa juridiction sur ses eaux territoriales et stipule qu'il peut prendre possession du patrimoine subaquatique dans un périmètre de 24 milles nautiques. Or il n'y a pas encore d'accord général concernant l'application de la juridiction des États sur le patrimoine subaquatique situé au-delà de cette zone.

Pour l'instant, aucun site archéologique subaquatique n'a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. Mais l'accès du public aux fouilles doit être encouragé afin de faire connaître ce patrimoine inestimable et riche d'enseignements historiques. A la *Bibliotheca Alexandrina*, nous avons un musée des Antiquités qui expose quelques objets retrouvés dans le cadre de l'archéologie sous-marine et déjà présentés dans l'exposition « Trésors engloutis d'Égypte », qui

s'est tenue en France, en Allemagne, et le sera bientôt en Espagne. Il y a également à Alexandrie de petits clubs de plongée qui permettent de visiter les sites concernés. Et nous avons reçu une proposition fort intéressante de musée sous-marin qui serait situé à l'intérieur même du Vieux Port autour duquel se trouvait la ville antique d'Alexandrie, avec son célèbre phare. Ce musée est dessiné et conçu de façon à permettre au public de circuler sous l'eau et de profiter d'une présentation sous-marine qui sera une façon complètement nouvelle d'admirer ces extraordinaires trouvailles archéologiques.

Quant au patrimoine naturel sous-marin en Méditerranée, il n'est malheureusement pas aussi bien préservé qu'il l'est ailleurs ; nous constatons même qu'il est en train de se perdre. La Fondation du Commandant Cousteau et la Banque Mondiale continuent de travailler ensemble en faveur du patrimoine naturel sous-marin. Je pense qu'à l'heure actuelle, seule la Grande barrière de corail est un patrimoine naturel sous-marin classé au patrimoine de l'humanité. C'est une richesse d'une extrême beauté qui sera définitivement perdue si ces sites méditerranéens ne sont pas protégés et continuent à pâtir de développements qui ne sont pas appropriés.

Malgré toutes les difficultés, je pense que nous sommes au début d'une nouvelle aventure en ce qui concerne le patrimoine culturel et naturel. Je crois que la Méditerranée se tient au seuil d'une ère nouvelle en ce qui concerne la prise de conscience sur le patrimoine et ce qu'il représente en lui-même, non seulement aux yeux des spécialistes et pour sa valeur touristique, mais aussi pour les communautés locales, les générations futures et finalement toute l'humanité.

Dr. Ismail SERAGELDIN

Directeur de la Bibliotheca Alexandrina

TABLE DES MATIÈRES *

Allocution de bienvenue par Elisabeth BRÉAUD.....	11
Allocution d'ouverture par Robert CALCAGNO	15
Ouverture du colloque par Mounir BOUCHENAKI.....	19
Abdelaziz TOURI, Pour une Méditerranée plus équitable	25
Marie-Françoise COUREL, La Planète bleue.....	35
Maria Teresa VERDA SCAJOLA, Introduction à la première table ronde	47
Youssef BENCHEQROUN, Le Projet Tanger Med	51
Naguib AMIN et Bernard SALOMÉ, Intégration des projets de gestion archéologique sous-marine dans le cadre d'un développement culturel de la ville d'Alexandrie	61
Marc MAYER OLIVE, Le port de Barcelone entre la ville et la mer	67
Marie-Paule ROUDIL, L'activité de l'UNESCO face au « problème Venise » : fragilité de la lagune, équilibre éco- logique menacé, patrimoine culturel en péril.....	77
Pascal ARNAUD, Le paysage culturel maritime antique : pro- blèmes d'exploration et de valorisation d'un patrimoine complexe	87
Roberto PETRIAGGI et Barbara DAVIDDE, Restauration sub- aquatique : le bilan de cinq années de travaux expérimen- taux de l'Institut central pour la restauration dans le parc archéologique de Baïa (Naples).....	105

* Nous n'avons pu recevoir à temps les textes de la conférence de Monsieur Mohammed Béji BEN MAMI « La mise en valeur des sites archéologiques côtiers de Tunisie » et de Monsieur Mustafa El TAYEB «Connaissances pour un Développement durable ».

S.E.M. Emilio MARIN, La préservation et la conservation de la zone archéologique côtière de Split. Deux expériences personnelles : Salona et Naronna	117
Alain d'IRIBARNE, Favoriser une appropriation du patrimoine à travers des sites WEB : l'exemple du projet Strabon ...	127
S.E.M. Bernard FAUTRIER, Monaco, un exemple pratique : la réserve sous-marine et sa préservation dans le cadre des projets d'urbanisation en mer	141
Lucien CHABASON, La protection de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée	149
Gabi KHALAF, L'impact de la marée noire sur l'écosystème marin et côtier au Liban	153
Paula MOSCHELLA, Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée (CIESM) : à l'œuvre pour la conservation de la biodiversité	167
Gilles BOEUF, Quel avenir pour la biodiversité en Méditerranée ?	181
Yasar YILDIZ, Le patrimoine culturel sous-marin de la Turquie	205
Katerina DELLAPORTA, La préservation des Antiquités subaquatiques en Grèce : mesures législatives et problèmes de protection	211
Jean-Luc MASSY, Soixante années d'archéologie sous-marine en Corse	221
Jasen MESIC, Le patrimoine culturel sous-marin en république de Croatie : protection, gestion et perspectives ...	233
André LARONDE, Le patrimoine archéologique sous-marin en Libye	247
Ismail SERAGELDIN, Villes, patrimoine et développement durable en Méditerranée	259
Synthèse du colloque par Mounir BOUCHENAKI	269
Allocution de clôture par Élisabeth BRÉAUD	277
Les participants	279
Remerciements	283
Table des Matières	285